

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 14

Excusée : Amandine BONAN

Secrétaire de séance : Dominique BOISIER

Désignation d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en 2001, le ministre de la défense a mis en place un réseau de correspondants défense.

Ainsi au sein de chaque Commune, un élu désigné par le Conseil Municipal est chargé des questions de défense, il a vocation à développer le lien Armée Nation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégué à la défense Monsieur Richard FONTAINE.

Taxe d'habitation, abattement de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la collectivité peut décider d'un abattement à la base de 10% sur la Taxe d'Habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ; décide d'appliquer un abattement à la base de 10% sur la Taxe d'Habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour aménagement aire multisports :

Monsieur le Maire rappelle la délibération par laquelle le Conseil Municipal décidait de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire multisports, au Bureau d'Etudes LONGERAY, il expose qu'il serait souhaitable de compléter la mission de maîtrise d'œuvre par une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 3, et propose d'examiner le devis établi par le Cabinet LONGERAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 3, au Cabinet LONGERAY. et accepte le devis proposé, d'un montant de 1973.40 € TTC.

Contrat d'assistance technique avec le Cabinet LONGERAY :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la Commune ne disposant pas de service technique susceptible de traiter les dossiers d'urbanisme et les opérations liées aux voies et réseaux, il serait souhaitable de confier à un bureau d'étude, une mission de conseil et d'assistance technique pour ces opérations.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le contrat d'assistance technique proposé par le Cabinet LONGERAY et après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité de confier au Cabinet LONGERAY la mission d'assistance technique.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Election des membres du Conseil d'administration :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit quatre membres du Conseil Municipal et quatre personnes extérieures, et élit en son sein quatre membres, qui sont :

Pascal PONCET
Frédérique CHOIRAL
Marie-Françoise SBAFFO
Anne-Marie PESENTI

Monsieur Marcel MUGNIER-POLLET, Maire et Président de droit du CCAS, nommera par arrêté, les quatre personnes extérieures.

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2008

ADMR Petites Usses	1369,00	Centre de BROMINES	245,00
Association La Mandallaz	265,00	Energie et Environnement 74	105,00
Association Parents d'élèves	520,00	Etoile sportive de CHILLY	250,00
Association sportive de SALLENÔVES	160,00	Groupement anti-grêle des Usses	160,00
Bibliothèque	400,00	Jeunes Sapeurs Pompiers FRANGY	110,00
Club du 3ème age SALLENÔVES	520,00	Le Resto des P'tits Loups	1600,00
Collège de SILLINGY (Foyer)	270,00	Les Choucas de SALLENÔVES	250,00
Collège de SILLINGY (Latinistes)	120,00	Les Coccinelles FRANGY	200,00
Comité des Fêtes SALLENÔVES	645,00	Lo z'amis d'sallanuve	160,00
Coopérative scolaire classe grands	516,00	Section Feu SALLENÔVES	160,00
Coopérative scolaire Classe CP CE1	519.05	Souvenir Français	150,00
Coopérative scolaire Classe petits	516.00	Union des Anciens Combattants	160,00

Questions diverses :

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser à la SPA, la somme demandée, soit 335.40 €, et décide de donner une subvention de 150 €, en effet il apparaît que la SPA n'ait pas toujours donné suite aux appels.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions décide de verser à Mme BOCQUET Françoise, malgré son arrêt maladie professionnelle, la totalité de son salaire jusqu'au 30 Juin 2008, à compter de juillet, elle sera rémunérée à 70%.

Rapports des différentes commissions :

Commission vie associative, la fête de la musique aura lieu le 14 Juin 2008 à SALLENÔVES
La journée du patrimoine sera close par une conférence sur l'harmonium

Commission petite enfance, un questionnaire pour l'éventuelle création d'une garderie périscolaire sera distribué aux familles.

Commission urbanisme, étude du projet résidence « Gisèle »

Commission information, création du Petit Sallenôvien

Commission finances, octroi d'une subvention de 50 000 €, par M. Bernard ACCOYER, pour l'aménagement de l'aire multisports, au titre d'une subvention d'Etat du ministère de l'intérieur.

Affiché le 15 Mai 2008
Le Maire,
Marcel MUGNIER-POLLET